

PROGRAMME DE DOCTORAT (Ph.D.)
EN SCIENCES INFIRMIÈRES¹

Avril 2016 : Mise à jour et révision de ce document par le vice-décanat aux études supérieures.

¹Le programme de doctorat en sciences infirmières est conjoint entre la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal et l'École de Nursing de l'Université McGill. En raison de l'application du règlement pédagogique propre à chaque établissement, il est apparu opportun de préparer ce document s'adressant aux étudiantes inscrites à la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal

1. MISSION ET VALEURS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES¹

Lieu d'excellence en enseignement et en recherche, à l'avant-garde du développement des savoirs et des pratiques professionnelles, la Faculté des sciences infirmières forme des infirmières compétentes pour la prestation de soins de qualité et la promotion de la santé, prêtes à assumer un leadership dans leur milieu. La Faculté contribue ainsi à la santé et au bien-être des personnes et des populations.

Mission

Compte tenu de sa position stratégique aux plans national et international, la Faculté a pour mission de contribuer au développement de la discipline infirmière et d'assurer les apprentissages en sciences infirmières tout en établissant une interaction dynamique entre la pratique professionnelle et les fondements de la discipline.

De façon concrète, cette mission consiste à:

- former des infirmières généralistes et spécialisées;
- former des chercheuses en sciences infirmières;
- former une relève du corps professoral en sciences infirmières;
- favoriser l'épanouissement des diplômées et promouvoir l'identité professionnelle;
- favoriser la co-construction des savoirs pertinents à la profession.

Valeurs

Les personnes, qu'elles soient étudiantes, professeures, membres du personnel ou partenaires, s'imprègnent des valeurs qui animent la Faculté des sciences infirmières, ce qui permet la création d'un climat visant l'excellence.

Le respect / l'intégrité

Toutes les personnes de la Faculté sont estimées pour ce qu'elles sont, pour leur expertise et pour leur contribution. La Faculté démontre une ouverture face aux différences et reconnaît le droit à l'erreur dans une perspective d'apprentissage.

La confiance

Des relations basées sur la confiance sont privilégiées, ce qui signifie que les personnes présument de la bonne foi des autres et vérifient les incompréhensions s'il y a lieu. L'établissement d'un climat de confiance est aussi basé sur l'échange de l'information et la croyance en la capacité des personnes d'assumer les tâches qui leur sont confiées.

La transparence

La transparence se traduit par l'ouverture d'esprit, le dialogue et le partage d'information qui favorisent l'atteinte des objectifs poursuivis tout en permettant de confronter les idées dans un esprit de co-construction.

¹ Révisé lors de la planification stratégique (2009-2014)

La collaboration

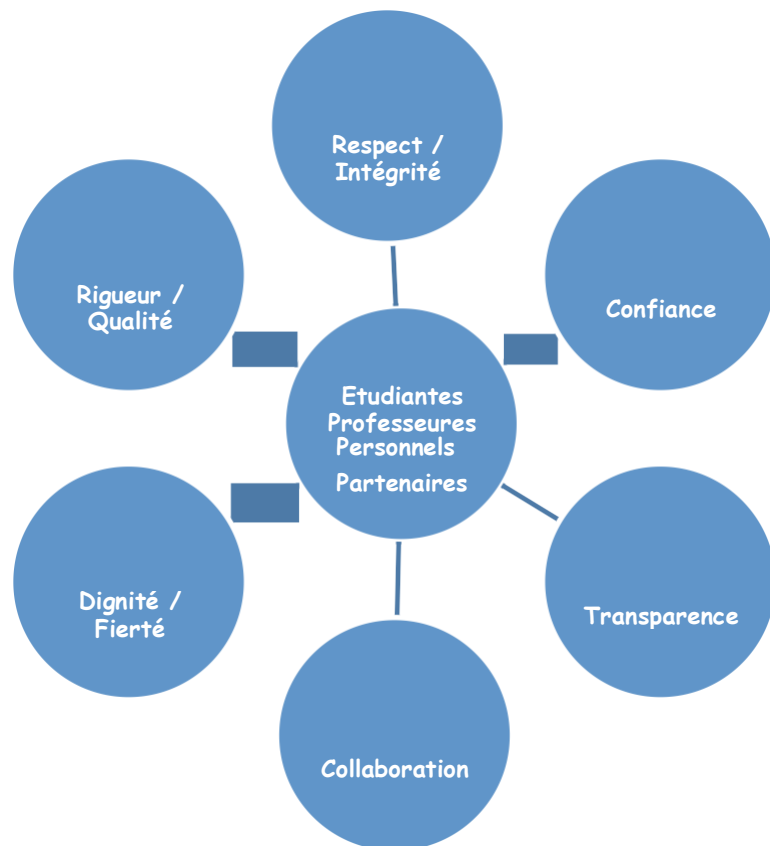
La collaboration est essentielle au bon déroulement et à la qualité des activités de la Faculté, d'où l'importance accordée au travail en équipe et à la coordination des différentes actions tout en facilitant les processus de travail. Le fonctionnement efficace de la Faculté est tributaire de l'apport de chaque professeure et membre des autres catégories de personnel.

La dignité / la fierté

La Faculté reconnaît l'expertise de chaque personne. Elle favorise les partenariats en assurant le respect des zones de responsabilités. Le potentiel des personnes est reconnu et chaque membre est invité à représenter fièrement la Faculté.

La rigueur / la qualité

La Faculté est reconnue pour son excellence parce qu'elle maintient des standards élevés de qualité. Le travail bien fait est valorisé et la rigueur est de mise pour l'ensemble des activités étant donné l'interdépendance du travail des uns et des autres et l'importance des contributions individuelles.



2. LE PROGRAMME DE DOCTORAT

Le programme de doctorat permet d'élargir le champ de connaissances propres à la discipline infirmière tout en respectant la coexistence des différents paradigmes scientifiques. Les activités privilégiées à cette fin sont l'élaboration et la vérification de théories de même que la réalisation de recherches concernant l'étude du soin, dans ses diverses expressions, auprès des personnes, des familles, des communautés et des populations qui, en interaction continue avec leur environnement, vivent des expériences de santé (Pepin, Kérouac, & Ducharme, 2010)². Les nouvelles connaissances ainsi générées permettent de concourir à la création, à la transformation et au renouvellement des pratiques infirmières (clinique, formation, administration) de même qu'au développement des méthodes de recherche.

La Faculté tient compte, dans l'établissement de son programme de recherche, des thématiques prioritaires au sein du système de santé, des besoins de santé particuliers des clientèles faisant partie de divers groupes d'âge ainsi que des caractéristiques socioculturelles changeantes de ces clientèles.

3. DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES AU NIVEAU DU DOCTORAT

Le doctorat vise à former des chercheuses autonomes en sciences infirmières. Il permet le développement de compétences liées à réflexion disciplinaire, à la recherche et au leadership.

3.1 Compétences liées à la réflexion disciplinaire

Les doctorantes approfondissent le corpus de savoirs disciplinaires incluant la philosophie des sciences infirmières, les bases théoriques et l'histoire. Elles échangent sur les courants épistémologiques et ontologiques, ce qui leur permet de prendre position sur une orientation pour le développement de connaissances dans la discipline. Elles scrutent l'état des connaissances scientifiques dans un domaine spécifique et, ce faisant, elles développent leur sens critique, leur capacité de synthèse et leur habileté à formuler une problématique de recherche innovatrice qui relève de la discipline infirmière.

3.2 Compétences liées à la recherche

Les doctorantes apprennent à critiquer tous les types de recherche; à générer des savoirs permettant de créer ou d'appuyer des interventions infirmières sur des résultats probants et à les évaluer; à réaliser des études scientifiques rigoureuses à titre de chercheuses autonomes; et à communiquer efficacement par la publication dans des revues avec comité de pairs et par la présentation lors de conférences scientifiques ou professionnelles.

À la Faculté des sciences infirmières, la recherche vise à favoriser l'avancement des connaissances de même que l'évolution de la discipline et de la profession infirmière en vue d'une amélioration des soins et des services.

Les projets de recherche des étudiantes s'insèrent à l'intérieur des axes de recherche de la Faculté, soient :

² Pepin, J., Kérouac, S., & Ducharme, F. (2010). *La pensée infirmière* (3e édition). Montréal : Chenelière éducation.

- Pratiques cliniques : Étude des expériences et phénomènes de santé et des facteurs qui les régissent, développement et évaluation d'approches de soins qui favorisent la santé des personnes, familles et communautés et populations.
- Formation infirmière : Étude de modèles intégrés de formation initiale et continue et évaluation d'innovations pédagogiques pour le développement des compétences infirmières.
- Administration des services infirmiers : Étude des relations entre l'organisation des services infirmiers, la planification des ressources infirmières et les résultats de soins chez les diverses clientèles et la population.
- Santé publique : Description et explication des phénomènes propres à la santé publique; développement et évaluation d'interventions liées aux fonctions de la santé publique

Ils s'insèrent aussi plus spécifiquement dans les chaires (Chaire Desjardins en soins infirmiers à la personne âgée et à la famille, Chaire de recherche sur les nouvelles pratiques de soins infirmiers, Chaire Marguerite d'Youville) et les centres et regroupements de recherche de la Faculté (Groupe de recherche interuniversitaire en interventions en sciences infirmières du Québec (GRIISIQ), Centre d'innovation en formation infirmière (CIFI).

Des développements dans des domaines novateurs peuvent aussi être réalisés selon les besoins et les opportunités.

3.3 Compétences liées au leadership

Le programme de doctorat vise à préparer des infirmières non seulement qualifiées pour mener des recherches visant l'avancement de la discipline infirmière mais aussi capables d'exercer un leadership dans des carrières liées à la recherche, à l'enseignement, à l'administration des services infirmiers ou à la pratique clinique.

Le leadership, qu'il soit clinique, professionnel ou organisationnel, se manifeste par *l'empowerment*, l'innovation et l'action stratégique. En ce sens, le leader favorise une vision commune, un pouvoir partagé afin de promouvoir le renouvellement des pratiques qui s'appuie sur des résultats probants et le développement des connaissances en sciences infirmières. L'engagement du leader permet notamment d'influencer les orientations du système de santé, de défendre les droits des personnes, familles, communautés et populations ainsi que de promouvoir la pratique infirmière avancée. Par conséquent, l'action stratégique devient source d'implication et de transformation sur les scènes politiques locale, régionale, nationale et internationale.

Dans leurs activités de recherche, les doctorantes tiennent compte de la complexité et de la diversité des enjeux culturels, sociopolitiques et institutionnels dans lesquels les pratiques infirmières sont mises en œuvre. Tout au long du parcours d'études, elles développent des habiletés liées à l'échange de connaissances, à l'innovation et au changement, de même qu'à l'engagement stratégique.

La Faculté contribue ainsi au développement du corpus de connaissances, à la recherche de solutions associées aux grands enjeux disciplinaires et interdisciplinaires, de même qu'à la relève du corps professoral.

4. LES OPTIONS DU PROGRAMME DE DOCTORAT

Ce programme vise à former des infirmières chercheuses autonomes qui, par leur pensée critique avancée, contribuent de façon significative au développement des connaissances de même qu'à l'évolution de la discipline et de la profession. Ce programme vise à préparer des infirmières qualifiées pour mener des recherches visant l'avancement de la discipline infirmière et capables d'exercer un leadership dans des carrières liées à la recherche, à l'enseignement, à l'administration des services infirmiers ou à la pratique clinique.

Il existe trois options au programme de doctorat:

Soin et santé

Cette option vise la formation de diplômées qui vont contribuer, par la recherche et le développement de la théorie, à l'avancement des connaissances en sciences infirmières et au renforcement du leadership infirmier au sein de la profession et dans le système des soins de santé.

Administration des services infirmiers

Les diplômées de cette option vont contribuer, par la recherche appliquée en administration des services infirmiers, à l'avancement et au transfert des connaissances pour la prévention et la solution de problématiques liées à la prestation des services infirmiers, de même que pour l'orientation des politiques de santé.

Formation en sciences infirmières

Cette option prépare l'étudiante à contribuer à la recherche en formation infirmière, plus spécifiquement sur les approches, les programmes et les stratégies éducatives qui visent le développement des compétences infirmières pour une pratique sécuritaire et de qualité optimale dans les divers domaines de pratique.

5. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme conjoint de Ph.D. (sciences infirmières), le candidat doit :

- satisfaire aux [conditions générales d'admissibilité \(section II\)](#) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'une maîtrise en sciences infirmières, avec une préparation en recherche ou l'équivalent;
- avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent;
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise;
- posséder le droit d'exercice de la profession au Canada ou avoir la préparation qui permette d'obtenir ce droit d'exercice, si nécessaire.

En plus de satisfaire aux critères d'admissibilité, la personne qui désire présenter une demande d'admission au Ph.D. doit :

- remplir le formulaire requis sur le site de Faculté des études supérieures et postdoctorales(FESP) tout en précisant l'option dans laquelle elle désire orienter son programme d'études ;
- remettre un dossier comprenant une **lettre d'une professeure** de la Faculté des sciences infirmières attestant qu'elle accepte d'agir à titre de **directrice** de recherche et **deux lettres de recommandation**, provenant habituellement de la directrice de travaux à la maîtrise et d'une autre professeure ;
- rédiger une esquisse de son projet de recherche en décrivant en cinq pages (environ) les grandes lignes de son projet de thèse. Ce texte sera utilisé comme base de discussion lors de **l'entrevue d'admission**. <http://www.fesp.umontreal.ca/fr/ladmission/processus-dadmission.html>

Toutefois, pour des motifs agréés par la doyenne, la candidate peut aussi être admise à la condition qu'avant la fin du deuxième trimestre, une directrice accepte de la diriger dans ses travaux de recherche doctorale. La candidature prend fin si cette condition n'est pas remplie.

6. Durée du programme

La **scolarité minimale** du programme se fait généralement à plein temps et la durée est de six trimestres (2 ans). Un minimum de trois trimestres à temps plein est requis. Quant à la **scolarité maximale**, elle est de quinze trimestres (5 ans) pour une étudiante inscrite à plein temps et de dix-huit trimestres (6 ans) pour une étudiante inscrite à demi-temps. Sont exclus de cette durée les trimestres de suspension ou de préparation.

Un engagement à temps plein dans les études doctorales est fortement recommandé aux étudiantes. L'expérience antérieure démontre clairement que l'obtention du diplôme dans les délais requis est grandement compromise, voire impossible, lorsque des étudiantes consacrent plus de 2.5 jours/semaine à un travail non lié à leurs études doctorales.

7. La directrice de recherche

Il est essentiel que l'étudiante et la directrice de recherche conviennent d'un plan d'étude, d'un échéancier et de modalités de fonctionnement pour la durée du programme. En ce sens, une entente est fortement recommandée dans laquelle les attentes respectives et les modalités de fonctionnement entre l'étudiante et la professeure sont clarifiées. Les étudiantes doivent remplir le Plan d'études de la Faculté des sciences infirmières disponible sur StudiUM. De plus, le document de la FESP, intitulé *Votre encadrement aux études supérieures*, s'avère très utile. On le retrouve sur le site suivant : <http://fesp.umontreal.ca/fileadmin/Documents/Cheminement/GuideEncadrementEtudiant.pdf>

8. Soutien financier

La Faculté se soucie particulièrement du soutien financier que reçoivent des étudiantes au programme de doctorat.

Pour les soutenir, la Faculté offre des bourses d'admission et de rédaction aux étudiantes tout en les incitant à faire des demandes de bourses d'études auprès de divers organismes pourvoyeurs de fonds. Il existe plusieurs programmes de bourses pour les étudiantes au doctorat en sciences infirmières. Les renseignements relatifs aux bourses peuvent être obtenus en s'adressant à l'adjointe à la vice-doyenne aux études supérieures (poste 2705) et en consultant le site internet : <http://fsi.umontreal.ca/ressources/aide-financiere/prix-bourses/index.htm>